

De fontaines en lavoirs  
De la Villedieu à Millaudon  
Janvier 2023

N°79

**Reflets de la vie municipale à  
Ruhans**



### **Le mot du Maire**

*Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous présente nos meilleurs vœux pour 2023 et notamment des vœux de bonne santé.*

*Il faut bien l'avouer le contexte général n'incite pas vraiment à l'optimisme avec la guerre en Ukraine, les problèmes énergétiques et l'inflation qui frappe tout le monde. L'élaboration des budgets 2023 va être un véritable casse tête pour un certain nombre de communes qui doivent faire face à la flambée des prix de l'énergie notamment. Les dotations de fonctionnement de l'Etat ne suivent pas le niveau de l'inflation, et après la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement va faire la même chose avec la CVAE. Cela réduit encore les marges de manœuvre des Collectivités, notamment les plus petites pour lesquelles la situation va encore se dégrader, mais n'est-ce pas le véritable objectif recherché pour les supprimer à terme ?*

*Le Conseil va donc avoir à travailler pour élaborer un budget 2023 qui réponde aux besoins de la population sans augmenter la pression fiscale.*

**Serge GIRARD**

### **Dans ce numéro**

- 1/ Forêt communale.....2
- 2/ Première réflexion sur les investissements à prévoir .....2
- 3/ Devis pour travaux éventuels.....2
- 4/ Repas pour les anciens du village.....2
- 5/ Délibération nomenclature comptable.....2
- 6/ Décision modificative budgétaire.....2
- 7/ Extension réseau électrique....3
- 8/ Questions diverses.....3 et 4



## 1/ Forêt communale



2/ Première réflexion sur les investissements à prévoir

3/ Devis pour travaux éventuels

4/ Repas pour les anciens du village

5/ Délibération nomenclature comptable

6/ Décision modificative budgétaire



FINANCES PUBLIQUES

## 1/ Forêt communale

### • **Projet d'aménagement**

Le Conseil a définitivement adopté le projet d'aménagement de la forêt qui vous a été présenté dans ses grandes lignes dans le précédent journal.

### • **Résultats des ventes de feuillus**

Les parcelles 16R et 18R ont été vendues à l'entreprise CALVI pour un montant de 19 339 €. Les parcelles 53 et 54 AF ont également été acquises par l'entreprise CALVI pour un montant de 26 359 €. Par contre pour la parcelle 39 AF qui était estimées à environ 9 000 €, il n'y a eu qu'une offre à 4 000 €, elle a donc été retirée de la vente. Après discussion le Conseil a validé le principe de signer un contrat d'approvisionnement avec l'ONF pour cette parcelle. En raison de problèmes de stockage, l'entreprise CALVI n'interviendra que plus tard.

**Pour l'affouage, vont être distribués prochainement :**

- les lots de la coupe 55 d'éclaircie qui vient d'être martelée et les petits pieds des coupes 53—54.

## 2/ Première réflexion sur les investissements à prévoir

La mise en place de la nouvelle comptabilité M57 vise à dépasser l'annualité budgétaire et à recenser les investissements prévisibles sur plusieurs années. Une première démarche a été faite en ce sens pour la voirie, des devis vont nous parvenir. La même démarche va être lancée dans les autres domaines.



## 3/ Devis pour travaux éventuels devant la propriété de M. Bougeot

Les travaux consistaient à réduire la hauteur des bordures de trottoir devant le garage de M. Bougeot et refaire la pente d'accès.

Le fait d'abaisser le niveau de trottoir risque de provoquer un afflux d'eau en cas de fortes pluies.

Il a donc été décidé de ne pas engager de travaux à court terme et de voir avec le Conseil Départemental qui a la responsabilité de l'entretien de la route départementale ce qui pourra être envisagé lors de travaux sur cet axe.

## 4/ Repas pour les anciens du village

Les Conseillers ont fait le choix d'offrir un colis en raison du climat sanitaire toujours incertain. Il a été distribué par les membres du Conseil début janvier.

## 5/ Délibération nomenclature comptable

Choix entre la M57 abrégée ou développée. M. le Maire explique que la M57 abrégée serait plus adaptée aux petites communes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de choisir la nomenclature M57 "Abrégée" pour sa mise en place à compter du 01/01/2023.

## 6/ Décision modificative budgétaire

Le Maire explique qu'il serait nécessaire d'effectuer une décision modificative n°2 sur le BP 2022 pour augmenter les charges de personnel de la façon suivante :

- Article 6413/012 = + 410 euros,
- Article 6531/065 = - 410 euros

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, cette DM.

## 7/ Extension réseau électrique

M. le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement privé de 3 lots projeté chemin des Minettes - La Villedieu Les Quenoche.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 80 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un fourreau d'éclairage public en attente ; la fourniture et le raccordement d'un coffret coupe-circuit sur socle pour chaque parcelle ; la pose en limite de chaque parcelle sera réalisée par le lotisseur.

M. le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux qui resteront intégralement à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 - APPROUVE le programme des travaux présentés par M. le Maire,
- 2 - DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par M. le Maire,
- 3 - PRECISE que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de la propriétaire des parcelles.

## 8/ Questions diverses

### Information sur la maison en travaux à La Villedieu.

Le Maire a fait constater le non-respect du Règlement Sanitaire Départemental par les Services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDESTPP) du fait de la présence de veaux et cochons et a adressé un courrier au propriétaire pour lui demander de se mettre en conformité.

Une procédure de péril imminent vient d'être lancée au regard des risques que présentent les murs en pierre à nu soumis aux intempéries par rapport à la route départementale située en-dessous.

### Ponts.

Nous venons de recevoir les rapports d'expertise du pont de Millaudon et du mur de soutènement. Le constat sur le pont fait ressortir la nécessité de réaliser dans les deux ans qui viennent des travaux de consolidation. Une première rencontre a eu lieu avec Ingénierie70 pour leur confier une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre afin de réaliser un diagnostic détaillé des travaux à faire. Cette mission ne débutera qu'au printemps en fonction du niveau du cours d'eau et de la réalisation d'un dossier loi sur l'eau pour intervenir dans le cours de la rivière.

Le respect du tonnage limité à 6 tonnes est impératif.

## 7/ Extension réseau électrique



## 8/ Questions diverses





UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## 9/ Questions diverses

Elle est commencée depuis le 12 décembre 2022, l'enquêteur public était en mairie de Ruhans le 03/01/2023 de 10 h 00 à 12 h 00. Vous pouvez aussi vous rendre au siège de la CCPR, sur le site internet, une information papier a été mise dans toutes les boites aux lettres.

## Hiver 2022-2023 : comprendre les coupures d'électricité organisées

QU'EST-CE QUE C'EST ? QUI EST CONCERNÉ ?

### Risques majeurs.

La Préfecture sollicite toutes les communes pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de prévoir des mesures vis-à-vis de la population en cas de sinistre. La commune est répertoriée comme étant susceptible d'encourir 4 risques majeurs :

- \* glissement de terrain,
- \* cavités souterraines,
- \* inondations,
- \* tremblements de terre.

Un groupe de travail d'élus va être mis en place pour élaborer ce document.

### Subventions pour le terrain de sport et les croix.

Nous avons reçu l'accord de financement des crédits européens Leader à hauteur de 80% pour la réfection des croix et 30% pour le terrain de sport qui s'ajoutent aux 50% de l'ANS.

### Enquête Publique PLUI.

### Déploiement de la fibre optique.

Les premiers travaux devraient commencer début 2023, une partie sera en souterrain, l'autre en aérien avec l'implantation de nouveaux poteaux. Tous les propriétaires riverains de lignes téléphoniques doivent élaguer leurs arbres afin qu'aucune branche ne se situe à moins d'un mètre des fils.

### Délestage électrique.

Monsieur le Préfet a réuni tous les maires du département pour évoquer l'éventualité de coupures d'électricité et les consignes à appliquer en ce cas.

En préalable, il faut bien rappeler que les délestages envisagés sont une mesure de dernier recours si toutes les mesures moins radicales (sobriété accrue, baisse temporaire de tension...) sont insuffisantes.

Le cas échéant, une information sera faite en amont à J-3 par le gestionnaire de transport RTE. La décision définitive de coupure est prise à J-1 vers 18 h 00, les coupures sont organisées sous la forme de 2 heures consécutives sur les périodes de forte consommation : 8 h 00 à 13 h 00, 18 h 00 à 20 h 00. Vous pouvez télécharger gratuitement l'application sur le site [ecowatt.fr](http://ecowatt.fr) qui vous permet de suivre le niveau de tension du réseau électrique. Les conséquences de ces éventuelles coupures :

- \* une circulaire va préciser une liste de sites prioritaires qui ne seront pas délestés (hôpitaux, Epad, Défense Nationale...).

- \* En dehors de cette liste limitative (aucun site prioritaire sur Ruhans), toutes les habitations et installations seront concernées par les coupures éventuelles.

Cela posera des problèmes, par exemple, en matière d'approvisionnement en eau puisque les pompes ne fonctionneront pas et également de téléphonie, les pylônes n'étant plus alimentés. Il n'y aura donc plus de réseau téléphonique, le seul numéro de secours qui pourrait rester joignable serait le 112. L'ARS assure un recensement des personnes vulnérables sous assistance respiratoire par exemple et les mairies devront constituer une cellule de crise et assurer une permanence lors de ces coupures.

Si la coupure est programmée sur la plage du lendemain matin, il y aura fermeture des écoles la matinée.

Voici en quelques lignes les principales directives annoncées, nous espérons tous que ces coupures n'auront pas lieu et pour y parvenir le sens de la responsabilité et la sobriété énergétique de chacun d'entre nous est le meilleur levier d'action.

### Problème d'écoulement de l'eau en bas du Vieux Chemin.

Une étude va être faite pour essayer de solutionner ce problème.

### Question sur l'installation de trottoir entre Ruhans et Millaudon.

Il ne sera pas donné suite en raison du montant très important des travaux.